

DOCUMENT D'ACTION

FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA STABILITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DU PHÉNOMÈNE DES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Référence: T05-EUTF-NOA-TN-02 Programme Gouvernance Stratégie Migration Tunisienne, ProGreS Migration – phase II			
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Tunisie			
Coût total	Coût total estimé: 5 700 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 5 700 000 EUR			
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	Composante Gouvernance : gestion indirecte avec International Center for Migration Policy Development (ICMPD) Composante Réinsertion des migrants et migrantes : gestion indirecte avec Expertise France (EF)			
Code CAD	15190 Secteur de la facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables.			
Marqueurs	Objectif politique	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Contribution au développement / bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Soutien à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Egalité de genre et autonomisation des femmes et filles	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement commercial	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé reproductive, maternelle, des nouveaux nés et santé infantile	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophes	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Handicap	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueur migration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Marqueur COVID-19	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Marqueur Digitalisation	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objectifs de Développement durable (SDG)	10.7 Faciliter la migration et la mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables, y compris par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.			

Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées. 3. Retour, réadmission et réintégration.
Objectif Stratégique du Fonds fiduciaire	Objectifs stratégiques du Fonds fiduciaire : FFU Objectif 3 : contribuer à une migration sûre, sans risque, légale et ordonnée en Tunisie et contribuer à une gestion de la migration fondée sur les droits Objectifs du cadre stratégique FFU - Fenêtre Afrique du Nord : Objectif 1 : Favoriser l'instauration de systèmes de gouvernance migratoire fondés sur les droits en Tunisie Objectif 4 : Promouvoir un environnement social et économique plus inclusif et la stabilité en Tunisie.
Bénéficiaires de l'action	7 institutions centrales et locales tunisiennes, pour un total de 140 fonctionnaires formés; 15 représentants de Organisations de la Société Civile, Organisations non gouvernementales et secteur privé; Jusqu'à 300 migrants et migrantes de retour
Dérogations, accord préalable et exceptions autorisées	NA

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1. Résumé de l'action et ses objectives

Le présent document d'action décrit les actions prévues en Tunisie dans le cadre du *Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique* (i.e. « Fonds fiduciaire - FFU »).

L'objectif global du programme est de contribuer à une migration sûre, sans risque, légale et ordonnée en Tunisie et contribuer à une gestion de la migration fondée sur les droits. Cet objectif sera atteint en cohérence avec les priorités en matière de migration en Tunisie, le partenariat et le dialogue sectoriel UE-Tunisie, les apprentissages et les besoins qui ressortent des bilans de la mise en œuvre des projets financés par le FFU sous l'action approuvée en 2016 « Favoriser la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Migratoire en Tunisie ». Plus concrètement l'Action vise à: (i) renforcer la gouvernance de la migration en Tunisie et ii) renforcer la réinsertion (socio-économique) durable des migrants et migrantes et migrants tunisiens de retour.

L'Action répond aux priorités exprimées dans les piliers 1 (1.1. « Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté » et, 5 (« Retour, réadmission et réintégration »).

L'Action répond à l'objectif no. 3 du FFU « contribuer à une migration sûre, sans risque, légale et ordonnée au départ, à la destination et au sein de la région et pour une gestion de la migration fondée sur les droits » et notamment aux sous-objectifs du cadre de suivi et évaluation du FFU- Volet Afrique du Nord: 1) Favoriser l'instauration de systèmes de gouvernance migratoire fondés sur les droits dans la région ; 3) Promouvoir un environnement social et économique plus inclusif et la stabilité en Tunisie.

En outre, l'Action s'aligne aussi à l'Agenda européen de la Migration, la Politique européenne de voisinage (PEV) révisée, le Partenariat pour la mobilité entre l'UE, dix de ses États membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Suède et Royaume-Uni) et la Tunisie a été signé le 3 mars 2014. Après le Maroc, la Tunisie a été le deuxième pays de la région à signer un partenariat pour la mobilité.

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 36 mois et commence à partir de l'adoption de cette Action par le Comité Opérationnel.

2.2. Contexte

2.2.1 Contexte national

Depuis les événements de la révolution de 2011, la Tunisie a procédé à l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2014, à la tenue d'élections législatives et présidentielles démocratiques en 2014, puis en 2019, et aux premières élections municipales en mai 2018.

La Tunisie a réaffirmé son engagement à l'Agenda 2030 en intégrant les Objectifs de Développement Durable (**ODD**) dans son **plan quinquennal de développement** (PQD) 2016-2020 avec 80% des cibles retenues couvertes par les objectifs/actions du PQD. Ce plan prévoit le lancement d'importantes réformes institutionnelles et économiques. Toutefois la relance de la croissance reste difficile. La croissance, qui était en moyenne de 4,5% par an avant 2011, a décéléré à environ 2,5% jusqu'en 2014 pour tomber à 1% en 2016, avant de remonter à 2,7% en 2018 et de baisser à nouveau à 1% en 2019¹, des niveaux insuffisants pour diminuer significativement le chômage et réduire les déficits budgétaires. Le chômage s'est élevé à plus de 15% de la population active en 2019², affectant particulièrement les jeunes diplômés et les femmes. La Tunisie continue aussi de faire face à d'importantes disparités socio-économiques et régionales et est confrontée à une dégradation de ses finances publiques. Le déficit budgétaire, qui s'élevait à 4,8% du PIB en 2018, devrait se situer à environ 4,1% du PIB en 2019³ grâce à une combinaison de mesures appropriées en matière de collecte de revenus et de maîtrise des dépenses.

Le pays souffre en outre d'un sous-investissement structurel (le taux d'investissement du pays atteint 18,9% en 2019⁴ alors même que, dans la région, des pays voisins connaissent des taux d'investissements proches ou supérieurs à 30%) et de fortes inégalités sociales et régionales persistent. En outre, les effets de la pandémie lié au SARS-COVID-19 en 2020 vont accroître

¹ FMI.

² Banque Mondiale.

³ FMI.

⁴ FMI.

le déficit budgétaire. La dette publique, qui atteignait 44,7% du PIB à la fin 2013, a nettement augmenté, atteignant 72.3% du PIB à la fin 2019⁵. Pour faire face à la pandémie, le Gouvernement a rapidement décidé, afin d'éviter une propagation incontrôlée dans le pays, de fermer le pays à partir de la mi-mars. L'état a également mobilisé des ressources pour accompagner les industriels, les travailleurs et les personnes en situation de vulnérabilité dans cette crise.

En outre, les effets de la pandémie liée au SARS-COVID-19 en 2020 ont fortement impacté le budget de l'État. La dette publique, qui atteignait 44,7% du PIB à la fin 2013, a nettement augmenté, atteignant 72.3% du PIB à la fin 2019⁶. En outre, pour faire face à la pandémie, le Gouvernement a rapidement décidé, afin d'éviter une propagation incontrôlée dans le pays, de fermer le pays à partir de la mi-mars. L'État a également mobilisé des ressources pour accompagner les industriels, les travailleurs et les personnes en situation de vulnérabilité dans cette crise, notamment des aides sociales et facilités au profit des migrants en situation de vulnérabilité ainsi que l'amélioration de l'accès universel à la santé.

Ce contexte fragile est accentué par de fréquents remaniements au sein du gouvernement et de l'administration, même si des progrès importants ont été réalisés en matière de protection et de promotion des droits humains et des libertés fondamentales. Dans l'immédiat, le principal défi du nouveau gouvernement sera de maintenir la paix sociale et la sécurité, conditions préalables au rétablissement de l'activité économique et au retour de la croissance et de conduire des réformes qui permettraient de réduire le chômage et les disparités régionales, d'introduire des formes de gouvernance participative et d'améliorer les conditions de vie dans l'ensemble du pays.

Le gouvernement poursuit l'élaboration d'un plan de développement pour la période 2021-2025 qui devrait indiquer la nouvelle trajectoire du développement socio-économique de la Tunisie fondée sur l'inclusion, l'équité et la durabilité dans le cadre d'une vision prospective de mutation de l'économie tunisienne au regard des défis nationaux et internationaux.

2.2.1. Contexte sectoriel : politiques et défis

La Tunisie, comme d'autres pays de la région d'Afrique du Nord, fait face à des défis en matière de migration : (i) le pays est devenu un pays de transit et de destination des migrations, (ii) les ressources publiques sont limitées et la croissance économique est faible, (iii) la fragmentation institutionnelle et une importante centralisation administrative rendent difficile et complexe la réalisation d'une gouvernance de la migration (iv) les communautés migrantes demeurent dans le pays pour des longues périodes ce qui demande des politiques et des réponses pour assurer le bien-être, prodiguer des moyens de subsistance, soutenir l'intégration des migrants et migrantes, offrir des possibilités de résilience autant pour les migrants et migrantes que pour les communautés.

La Tunisie a avancé dans le développement de sa stratégie nationale migratoire. La stratégie insiste sur l'importance de développer une approche multisectorielle et inclusive pour améliorer la gouvernance de la migration et ce, à tous les niveaux et à travers toutes les composantes de l'administration. Cette approche considère la question migratoire comme étant essentiellement

⁵ Ministère tunisiens en charge des finances, rapport relatif à l'exécution du budget 2020.

⁶ Ministère tunisien en charge des finances, dans le rapport relatif à l'exécution du budget de l'année 2020.

transversale et connexe aux politiques sectorielles. Les cinq objectifs de la stratégie nationale tunisienne sont de:

1. Renforcer la gouvernance en matière de gestion des migrations : le renforcement institutionnel pour une meilleure coordination et un développement des connaissances relatives aux migrations ;
2. Garantir les droits et intérêts des migrants et migrantes Tunisiens et de renforcer les liens entre eux et avec la Tunisie : cet objectif consacré aux droits et aux intérêts des migrants et migrantes tunisiens, vise simultanément l'amélioration des services rendus aux Tunisiens Résident à l'Étranger (TRE), et celle de l'image de la Tunisie ;
3. Renforcer la contribution de la migration au développement socioéconomique aux niveaux local, régional et national : avec une attention particulière accordée au renforcement des collectivités locales et le rôle de la coopération décentralisée ;
4. Promouvoir la migration régulière des tunisiens et prévenir la migration irrégulière ;
5. Protéger les droits des migrants et migrantes étrangers, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Néanmoins, cette stratégie n'a toujours pas été approuvée officiellement. Même en l'absence de validation de la Stratégie Nationale Migratoire (SNM), l'esprit et les principes directeurs de ce document servent de cadre valable pour renforcer la gouvernance des migrations. Un des principes fondateurs d'une bonne gouvernance est de se baser sur des faits. Pour ce faire, l'orientation du Ministère des Affaires Sociales (MAS) est d'établir un système d'information permettant de récolter les données des différentes sources et de les analyser pour les soutenir dans les décisions qui devront être prises en matière de migration.

Les connaissances sur certains aspects de la migration visés par ce programme, tels que les mécanismes de collecte et d'analyse des données relatives à la migration en général et la réintégration sociale, économique et professionnelle des migrants et migrantes tunisiens de retour restent lacunaires.

Sur le plan institutionnel, la mobilisation de la diaspora reste une priorité. La diaspora représente en effet un potentiel d'investissement et de compétences importants pour le pays. Selon les sources tunisiennes, 11% des tunisiens (1,4 millions) résident à l'étranger (chiffre qui prend en compte les tunisiens binationaux). Selon l'OCDE en 2015-16, les émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE représentaient près de 7% de la population totale de la Tunisie et près de 90% de la diaspora tunisienne réside dans l'Union européenne (plus de 60% en France, presque 17% en Italie et 5% en Allemagne). Les envois de fonds de la diaspora tunisienne représentent 5% du PIB, une source importante de revenus pour l'économie.

Pour ce qui concerne la migration de retour, le pays compte très peu d'initiatives nationales ou de programmes dédiés aux migrants et migrantes de retour qui sont en situation de vulnérabilité. Le dernier en date est le programme d'aide mis en place en 2011 par l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) pour les tunisiens massivement rentrés de Libye suite au renversement politique (120.000 personnes). Il existe par ailleurs un nombre important de programmes promus par les pays européens (dans le cadre des partenariats bilatéraux ou dans le cadre de la

coopération multilatérale), l'UE, les ONG et les organisations internationales pour la réinsertion des migrants et migrantes tunisiens rentrants d'Europe.

Néanmoins ces programmes restent disparates et engagent des approches différentes qui contribuent à créer une dichotomie entre : les migrants et migrantes de retour volontaire, uniques bénéficiaires des dispositifs d'aide à la réinsertion financés par les pays de séjour et des initiatives promues par l'OIM⁷; et les migrants et migrantes ayant fait l'objet de mesures d'éloignement (retour forcé) qui sont spécifiquement exclus de ces programmes mais sont parfois intégrés dans les projets financés par la coopération multilatérale et mis en œuvre par des associations. En effet, depuis 2011, le pays connaît un essor des associations de développement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et certaines ont développé une expertise pour accompagner la réinsertion des migrants et migrantes de retour.

Durant la phase I de la Composante 3 du Programme Gouvernance Stratégie Migration Tunisien – ProGreS Phase I, quatre pays européens : l'Allemagne, la Belgique, la France et la Suisse, se sont portés volontaires pour appuyer le dispositif national de réinsertion « Tounesna ».

Les autorités tunisiennes ont exprimé de manière formelle leur souhait d'élargir ce soutien dans la phase II à davantage d'États membres européens, particulièrement ceux qui abritent une communauté importante de migrants et migrantes tunisiens en situation de vulnérabilité intéressés par une réinsertion à leur retour (tels que l'Italie et l'Espagne), de se focaliser davantage sur le retour volontaire provenant de pays européens avec lesquels la Tunisie a conclu des conventions bilatérales en matière de migration et d'accorder une attention particulière au dispositif nommé ARV (Aide au retour volontaire). L'Office des tunisiens à l'étranger ainsi que la Direction générale de coopération internationale en matière de migration proposent une mobilisation plus importante des États-membres de l'UE et la mise en place de partenariats adaptés.

Concernant la protection internationale, en 2011, les nouvelles autorités tunisiennes post - révolution ont pris la décision de développer un cadre législatif national en matière de protection des réfugiés, formalisé dans l'article 26 de la nouvelle Constitution de janvier 2014. Ces développements ont permis d'inscrire l'adoption d'une loi nationale sur l'asile et la mise en place d'un cadre national de protection au rang des priorités en matière des politiques publiques. Cependant, cette loi est encore à l'état de projet. La responsabilité de déterminer le statut des réfugiés et de leur fournir protection et assistance est assumée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Au 31 juillet 2020, 5.032 personnes relevaient de la compétence du HCR⁸.

Les considérations de sécurité sont devenues plus strictes pour les nouveaux arrivants dans les zones frontalières en raison de la reprise des combats en Libye et dans la capitale, Tripoli, depuis avril 2019. La situation en Libye constitue un risque pour la gestion de la migration étant donné la situation économique de la Tunisie, l'impact économique et social lié à la pandémie de COVID-19, le cadre législatif en développement pour la gestion des migrants et migrantes,

⁷ Depuis 1979, 1.600 migrants et migrantes tunisiens ont reçu l'aide de l'OIM pour revenir dans leur pays, dont 723 sont rentrés de Suisse entre 2012 et 2015. Parmi eux, 527 ont bénéficié d'une aide à la réinsertion. De son côté, l'Office français de l'immigration et de l'intégration a accompagné depuis 2012 la réinsertion de 614 Tunisiens revenus de France, avec une subvention moyenne de EUR 5.400 par projet.

⁸ <https://data2.unhcr.org/en/country/tun>

la gestion déléguée des réfugiés et des demandeurs d'asile et des questions sécuritaire qu'impliquent l'arrivée de migrants et migrantes et de réfugiés.

L'Institut National de Statistique (INS) a introduit pour la première fois un volet dédié à la migration internationale dans son dernier recensement de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014. Pour autant, de nombreux aspects relatifs à la migration ont été omis, en n'établissant pas la distinction entre les caractéristiques socio-économiques et les conditions de vie des migrants et migrantes aux statuts divers (migration régulière, irrégulière, collective, de courte durée, de longue durée, en transit, dépassement de la durée du droit de séjour, réfugiés, asile, etc.). Il est aussi à noter que la définition employée par l'INS dans ce cadre est différente de celle utilisée par le Ministère de l'Intérieur qui quant à lui s'intéresse aux flux transfrontaliers et à la délivrance de cartes de résidence afin d'estimer le nombre d'étrangers résidant en Tunisie. Ces différentes méthodologies expliquent dès lors les écarts entre les données en matière de migration en Tunisie.

D'un sondage de l'INS de 2014 est ressorti que 53.490 ressortissants étrangers résidaient en Tunisie en 2014, y compris la population libyenne, contre 35.192 en 2004. En 2019, le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA) a estimé que 57.500 migrants et migrantes résidaient en Tunisie, mais il s'agit d'une extrapolation du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014. Ces chiffres n'incluent pas la population de migrants et migrantes vivant en situation irrégulière. Cette population vit dans une grande précarité, maintenant aggravée par l'impact de la pandémie COVID-19. Leur insertion sociale et économique est fortement entravée par leur statut. L'accès aux soins est limité, de même que les possibilités de logement. L'absence d'assistance psychologique accroît d'autant plus leur détresse. Le manque de conseil (y compris juridique) et de référencement vers des structures publiques ou associatives pour répondre à leurs nombreux besoins accroît leur vulnérabilité.

Il faut toutefois noter que le gouvernement tunisien a mis en place des mesures pour pallier aux conséquences des mesures de confinement sur les étrangers en Tunisie. En effet, les autorités ont d'abord communiqué conjointement des ministères de l'intérieur, des Affaires Sociales et des droits de l'Homme du 07 Avril 2020 traitant notamment des aides sociales et facilités au profit des migrants en situation de vulnérabilité. Ainsi que la circulaire du ministère de la santé du 16 mars 2020 relative à l'accès universel de la santé.

2.2.2. Justification de l'utilisation des fonds du FFUE pour l'Afrique

Les priorités des composantes de ce Document d'action répondent aux piliers du cadre global de l'UE en matière de migration et d'asile. En outre, lors du sommet de La Valette de novembre 2015, les pays partenaires européens et Africains, dont la Tunisie, ont souligné l'importance d'intensifier les efforts visant à répondre davantage à ces priorités qui sont désormais incluses dans le plan d'action conjoint de La Valette et constituent des piliers de la stratégie pour une meilleure gestion des migrations nationales et régionales.

Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique offre un cadre souple pour favoriser la coopération entre les États membres de l'UE et leurs agences, les organisations internationales et la Commission européenne à cet égard, notamment pour des priorités urgentes comme celles de

l'Action proposée : la gouvernance nationale de la migration, incluse dans le renforcement de celle-ci au niveau régional, le retour et la réinsertion.

2.3. Enseignements tirés

Les activités du Fonds fiduciaire en Tunisie ont été formulées en tenant compte des priorités identifiées par les autorités tunisiennes lors d'une consultation menée dans ce but par le Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger et la Direction Générale de la Coopération internationale en matière de Migration (DGCIM) a proposé des pistes de collaboration qui correspondent aux priorités de la Tunisie en la matière et qui étaient traduites par la suite par les quatre axes de ProGreS (gouvernance des migrations, mobilisation de la diaspora, insertion socio-économique des tunisiens de retour, intégration de la migration dans le développement local. Une attention particulière a été portée aussi à l'ensemble des projets de coopération en Tunisie, ainsi qu'aux relations actuelles entre l'Union européenne et la Tunisie et leurs perspectives de coopération.

Ce Document d'action « Programme Gouvernance Stratégie Migration (ProGreS Migration) - phase II » s'inscrit dans la continuité à l'Action « Favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale migratoire de la Tunisie, action qui porte le nom « ProGreS Migration phase I » (Programme Gouvernance et Stratégie Migration), qui fut approuvé par le comité opérationnel du FFU le 16 décembre 2016.

L'Action approuvée en 2016 était structurée en 4 composantes correspondant chacune à un projet : (i) soutenir la gouvernance de la migration et de l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie (ii) renforcer les opportunités socio-économiques à travers la mobilisation de la diaspora, (iii) la réinsertion des migrants et migrantes de retour, et de (iv) intégrer la migration dans le développement au plan local. La mise en œuvre de ces 4 projets est en cours de finalisation.

L'action proposée « ProGreS Migration phase II » s'appuie sur les résultats atteints et les enseignements tirés ressortis de la mise en œuvre de la phase I de ProGreS Migration. Par ailleurs, ProGreS Migration Phase I a bénéficié de l'appropriation des autorités tunisiennes, et des besoins exprimés notamment lors des différentes réunions de dialogue sectoriel et du comité de pilotage de du 31 janvier 2020.

Ce comité de pilotage a aussi confirmé les résultats positifs de ProGreS Migration à ce jour, qui sont :

- Dans le cadre de la composante 1 "Gouvernance de la migration", mise en œuvre par ICMPD: l'enquête migratoire Tunisie HIMS, qui a été lancée en octobre 2019. Elle est menée par l'Institut national de la statistique (INS) sur demande de l'Observatoire Nationale de la Migration (ONM), et bénéficie d'un fort ancrage institutionnel. L'enquête a aussi permis de renforcer les capacités des acteurs clés des institutions partenaires du Ministère des Affaires Sociales (ONM, DGCIM et l'Instance Générale de la Promotion Sociale), soutenir et accompagner l'ONM pour l'élaboration de l'architecture d'un système d'information afin de centraliser les données statistiques et administratives fiables sur la migration, de les traiter et de les diffuser. Ce système d'information permettra également de renseigner les politiques avec des données chiffrées et fiables. En absence de validation de la SNM, la formulation du projet a été

revue en gardant l'objectif d'origine du projet qui est de contribuer à favoriser l'instauration de systèmes de gouvernance migratoires fondés sur les droits en Tunisie.

- Dans le cadre de la composante Réinsertion des Tunisiens de retour mise en œuvre par OFII/EF, un Dispositif national de réinsertion des migrants et migrantes de retour nommé par les autorités tunisiennes « dispositif Tounesna »⁹ est opérationnel depuis septembre 2019. L'existence d'un tel dispositif national spécifiquement dédié aux migrants et migrantes de retour est une première dans la région.

Plusieurs enseignements ont été tirés de la mise en œuvre du programme ProGreS Phase I :

- Pour la composante gouvernance de la Migration, l'État a adopté l'enquête Tunisie HIMS au travers d'une convention entre l'ONM et l'INS et l'ICMPD pour formaliser le lancement de l'enquête, le rôle et les responsabilités de chacun. L'INS est en discussion interne pour intégrer certains modules de Tunisie HIMS dans certaines enquêtes que l'INS mènera. Une appropriation également sera faite pour le système d'information que l'ONM souhaite mettre en place pour pouvoir récolter, traiter et analyser les données disponibles en migration.
- Pour la composante réinsertion des migrants et migrantes de retour :

Appropriation : l'appropriation de la partie tunisienne est un élément clé du succès du projet et de sa pérennisation. Cette appropriation du dispositif par les instances administratives tunisiennes s'est traduite par la mise en place de prestations ancrées dans les services publics et adaptées aux besoins de réinsertion socio-économique du migrant de retour et de sa famille. Les institutions sociales et de l'emploi concernées par la réinsertion s'accordent sur une coordination qui engage les visions stratégiques de leurs directions à court et moyen terme. Ceci a permis au dispositif Tounesna de concevoir et de réaliser des prestations d'accompagnement dédiées aux migrants de retour qui intègrent plusieurs volets et qui assurent des passerelles vers les services de droit commun.

Le renforcement des capacités : La continuité des services d'accompagnement aux migrants et migrantes de retour au-delà de la durée de vie du projet repose sur le transfert du savoir-faire vers les institutions publiques, rendu possible par la formation de formateurs qui vont démultiplier auprès de leurs pairs les activités de renforcement de capacités ciblés.

La proximité : La mise en place des antennes du dispositif dans 2 régions a mis en exergue l'importance du rapprochement géographique des prestataires de service avec les migrants et migrantes pour assurer efficacement la réussite de sa réinsertion. En effet, les migrants et migrantes sont souvent originaires de régions enclavées et marginalisées ce qui contraint le migrant à un « exode » interne et fragilise d'avantage sa réinsertion socio-économique car il perd le soutien de leurs familles et de leur communauté d'origine. L'élargissement de la couverture géographique des structures du dispositif apparaît comme une réelle nécessité pour l'Office des Tunisiens à l'Étranger.

La mobilisation des États-membres de l'UE: le Dispositif Tounesna a pour vocation de mettre en place une harmonisation des politiques en matière de retour et réinsertion vers la Tunisie des États partenaires du projet. Il permettra aux États-membres de l'UE d'avoir comme interlocuteur

⁹ « Tounesna » signifie en langue arabe « Notre Tunisie ».

direct le Dispositif Tounesna sur les questions de retour et réinsertion des migrants et migrantes. Cette approche multilatérale a besoin de davantage d'appui et de moyens de la part du projet afin de solliciter la mobilisation des États-membres. Durant la première phase du projet, les limites pour la bonne réussite de cet objectif étaient les moyens limités mis à disposition (expertise en particulier) et la diversité de fonctionnement des États partenaires du projet en matière de retour et réinsertion. Le changement d'approche et de fonctionnement demande souvent une décision politique qui implique une temporalité souvent plus longue de celle de la durée de vie d'un seul projet.

Le processus de réinsertion des migrants et migrantes : celui-ci dépend en grande mesure des moyens et de l'encadrement dont va pouvoir bénéficier le migrant dès les premiers mois de son retour. Trop souvent confrontés à un retour contraint ou pas suffisamment préparé, les premières conditions d'installation du migrant ne sont souvent pas favorables à une dynamique de réussite de la réinsertion. Face à un environnement économique très tendu et une fragilité sociale qui caractérise souvent les communautés d'origine de ces migrants et migrantes, il est important que les projets de réinsertion économique correspondent vraiment au domaine de compétence du migrant, prennent en compte les facteurs socio-familiaux et s'insèrent dans une approche « intégrale ». La phase 1 a servi à identifier davantage ces secteurs et travailler de façon plus concentrée sur ce lien si important.

2.4. Actions complémentaires et synergies

La présente action assurera une mise en œuvre en complémentarité avec d'autres programmes sectoriels et un alignement avec les divers dialogues politiques en cours sur le sujet de la migration. D'un point de vue bilatéral, les actions compléteront les projets bilatéraux et régionaux financés par différents instruments et actuellement en cours d'exécution.

- Le projet ARISE- Awareness raising and information for safety and empowerment campaign, mis en œuvre par l'OIM, qui a pour but de sensibiliser sur les risques liés à la migration irrégulière pendant le voyage et dans les pays de destination, ainsi que sur les voies légales pour rejoindre l'Europe, tant en Tunisie que dans les pays d'origine.
- Le projet « Amélioration de l'accès aux services de base et aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile en Afrique du Nord » mis en œuvre par le HCR, qui fait partie du programme régional « Enhancing self-reliance and access to rights for refugees and asylum-seekers in North Africa ».
- Le projet « Diafrikinvest » qui mobilise la diaspora au service du développement tunisien, ce projet est mis en œuvre actuellement avec la composante 2 de ProGreS Migration I « mobilisation de la diaspora » pour développer des opportunités d'emploi et d'investissement.
- La composante Tunisienne du programme « Regional Development and Protection Programme (RDPP) pour l'Afrique » – et ses piliers protection, développement et société civile, qui contribuent à renforcer la résilience des migrants et migrantes et des populations déplacées à l'intérieur du pays, qu'il s'agisse de ressortissants ou de migrants et migrantes déplacés en compagnie de leurs communautés d'accueil, en s'attaquant aux défis liés à l'intégration socio-économique et en promouvant une culture des droits, du dialogue et de la cohésion sociale.

- La composante nationale du programme régional « BMP- Border management programme » qui soutient les efforts déployés par les institutions nationales en Tunisie pour sauver des vies en mer, améliorer la gestion des frontières maritimes et lutter contre les passeurs opérant dans la région. De même, le projet vise à renforcer les capacités techniques de la garde côtière tunisienne en se concentrant sur le renforcement des capacités et la fourniture et le maintien de l'équipement.
- Le dispositif d'aide au retour volontaire (ARV) de l'Office Français de l'immigration et de l'Intégration. Ce dispositif français d'aide au retour volontaire assisté s'inscrit dans la politique européenne de lutte contre l'immigration irrégulière qui prévoit pour les États-membres de l'UE de notamment assurer le retour, dans leur pays d'origine ou vers un pays de transit, des personnes en situation irrégulière. L'aide au retour volontaire peut être accompagnée d'un volet "Aides à la réinsertion des migrants et migrantes dans leur pays d'origine" qui s'inscrit dans le cadre des programmes de co-développement. Ainsi, depuis 2012, le bureau de représentation de l'OFII en Tunisie organise l'appui à la création d'activités économiques génératrices de revenus pour les migrants et migrantes tunisiens ayant fait l'objet d'une ARV en s'appuyant sur des opérateurs locaux contractés sur appel d'offre. En février 2020, l'OFII a signé un accord de partenariat avec l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) concernant le dispositif Tounesna. Grâce à cet accord, l'OFII va pouvoir s'appuyer sur le dispositif Tounesna dans la mise en place des aides à la réinsertion des migrants et migrantes Tunisiens ayant bénéficiés d'une ARV. Ces aides sont cofinancées par l'État français et le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI).
- Les programmes ARV à partir de pays européens autre que la France, coordonnés par l'OFII dans le cadre d'accords multilatéraux tels que le programme européen « European Return and Reintegration Network (ERRIN) », ou d'accords bilatéraux telle que la convention de partenariat entre la France et l'Autriche, et qui permettent à ces pays de s'appuyer sur les représentations de l'OFII à l'étranger, notamment en Tunisie, pour organiser la réinsertion de leurs migrants et migrantes tunisiens ayant fait l'objet d'une ARV.
- La composante nationale du programme « Facility for Migrant Protection and Reintegration in North Africa » mis en œuvre par l'OIM, qui contribue au renforcement de la protection des migrants et migrantes en permettant le retour volontaire assisté des migrants et migrantes bloqués et des migrants et migrantes en transit en Afrique du Nord. En Tunisie, l'axe réintégration viendra s'aligner au Dispositif national de réinsertion « Tounesna ».
- Le programme régional sur la migration de la main-d'œuvre, « THAMM » (Towards a Holistic Approach to Labour Migration Governance and Labour Mobility in North Africa) qui vise à renforcer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre dans les pays d'Afrique du Nord en renforçant le cadre politique, législatif et institutionnel relatif à la migration de la main-d'œuvre, tout en contribuant à la mise en place et à la mise en œuvre de programmes de mobilité de trois pays (Égypte, Maroc et Tunisie).
- Le programme « Mediterranean City-2-City Migration – phase II », qui constitue une étape importante dans l'élaboration du cadre et de la méthodologie nécessaire pour

faire participer les grandes villes en tant que principales parties prenantes présentes et futures à la migration.

- Le programme régional « Dismantling the criminal networks operating in North Africa and involved in migrant smuggling and human trafficking » qui met l'accent sur la dimension régionale de la lutte contre les passeurs et les trafiquants. Il cible le secteur public des pays de la région (notamment les ministères de l'intérieur, de la justice, des finances et de la santé). Dans le cadre de ce programme, le renforcement des capacités et l'équipement léger, tels que les outils informatiques et de police scientifique, sont fournis aux acteurs chargés de l'application de la loi et de la justice pénale. Les bénéficiaires finaux sont le grand public, les victimes de la traite des êtres humains, les migrants et migrantes clandestins et les familles des deux dernières catégories.
- Projet « Politiques et Pratiques d'une bonne gouvernance migratoire fondée sur des données factuelles en Afrique du Nord (eMGPP) » et notamment dans sa composante visant la mise en place d'un Réseau Universitaire sur la migration en Afrique du Nord (NAMAN). Dans ce sens, ce réseau de recherche sur la gouvernance de la migration va développer ses activités de recherche ciblant la Tunisie en étroite collaboration avec le projet ProGreS pour maximiser l'impact escompté et éviter la duplication d'initiatives.
- « Mobilisation européenne pour l'entrepreneuriat en Afrique - MEET Africa phase II » (mis en œuvre par Expertise France) qui vise à accroître la migration légale et la mobilité mutuellement bénéfiques grâce au soutien apporté à la diaspora en Europe en faveur de la création d'activités économiques et de possibilités d'emploi en Tunisie. Le projet est en phase de négociation, validé au Comité Opérationnel de juillet 2019 et cofinancé par l'AFD, il prévoit un démarrage dans le deuxième semestre 2020.
- Le projet régional en appui aux réfugiés, demandeurs d'asile et migrants et migrantes en réponse à la pandémie de COVID-19, actuellement en cours d'instruction.

2.5. Coordination des bailleurs

La coordination des bailleurs en Tunisie est assurée depuis 2015 par un groupe de travail sur la migration co-présidé par la Délégation de l'Union européenne et l'Ambassade de Suisse, remplacée depuis septembre 2020 par l'Ambassade d'Allemagne. Ce groupe réunit les principaux partenaires actifs dans le domaine de la migration.

Les activités du Fonds fiduciaire seront notamment coordonnées étroitement avec les projets de la coopération bilatérale, ainsi que la coopération régionale.

Tout exercice de coordination se basera sur le Plan d'action de La Valette convenu entre l'UE et ses partenaires africains et sur le tableau de bord du Partenariat de Mobilité.

Au niveau régional, deux fora principaux de dialogue et de coopération au sujet de la migration avec participation tunisienne active sont en cours:

Le dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement avec les pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest - ou le Processus de Rabat - réunit plus de 50 pays d'origine, transit et

destination qui ont une vision commune d'une gestion rationnelle, équilibrée et efficace des flux migratoires de et vers l'Afrique centrale et de l'Ouest.

Le dialogue EU-Horn of Africa Migration Route Initiative – ou le Processus de Khartoum réunit 39 pays d'origine, transit et destination de l'Europe, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord avec le but de coopérer de manière plus efficace sur les questions de la traite des personnes et du trafic de migrants et migrantes.

Le programme Euromed Migration V (2019-2022), financé par l'Union Européenne et mis en oeuvre par le International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), vise à soutenir les pays membres de l'UE et les pays partenaires du sud de l'Instrument Européen de Voisinage dans l'établissement d'un cadre de dialogue et de coopération euro-méditerranéen, constructif et opérationnel, en mettant l'accent sur le renforcement des instruments et des capacités, pour développer et mettre en oeuvre des politiques en matière de migration et de protection internationale cohérentes et fondées sur les faits.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif global de l'action est de contribuer à une migration sûre, sans risque, légale et ordonnée en Tunisie et contribuer à une gestion de la migration fondée sur les droits.

Le programme répond à trois des objectifs stratégiques du cadre de suivi et évaluation du FFU - NOA, notamment :

- Favoriser l'instauration de systèmes de gouvernance migratoire fondés sur les droits en Tunisie.
- Promouvoir un environnement social et économique plus inclusif et la stabilité en Tunisie.

Composante - Gouvernance de la Migration

Cette composante répond à l'objectif stratégique 1 du FFU volet Afrique du Nord.

Les objectifs spécifiques étant :

Objectif Spécifique 1 (OS1) Des cadres politiques, juridiques, institutionnels et réglementaires en matière de gouvernance migratoire sont progressivement mis en place

R1.1 : Un système d'information au sein de l'ONM appuyant la réflexion stratégique autour de la migration est conçu, fonctionnel et intégré entre les différentes structures.

R1.2 : Un plan de renforcement des capacités managériales, opérationnelles et techniques du groupe technique de coordination en matière de migration est mis en oeuvre.

R1.3 : Un Plan stratégique de l'ONM (chef de file pour cette composante) est élaboré et suivi pour l'adoption d'une gestion axée sur les résultats.

Objectif Spécifique 2 (OS2) La connaissance des thématiques migratoires et la gestion des données dans le domaine de la gouvernance migratoire sont améliorées

R2.1 : La gestion normalisée des données liées à la migration est améliorée.

R2.2 : Les compétences professionnelles du personnel des institutions impliquées et la diffusion dans la production de l'enquête Tunisie-HIMS sont renforcées.

R2.3 : Des études spécifiques sur la base de l'enquête sont lancées par l'ONM.

Objectif Spécifique 3 (OS3) Un mécanisme de coordination de l'Action est facilité

R3.1 : Un mécanisme de coordination et de communication est fonctionnel.

Composante - Réinsertion socio-économique des migrants et migrantes tunisiens de retour

La composante répond à l'objectif Stratégique 4 du cadre de suivi du FFU volet Afrique du Nord.

Objectif Spécifique 1 (OS1) : Appuyer le processus d'ancrage institutionnel du dispositif Tounesna de réinsertion et son opérationnalisation au niveau national

R1.1 : Les mécanismes d'ancrage institutionnel du dispositif Tounesna sont élaborés et mis en place par l'Office des Tunisiens à l'Étranger.

R1.2 : Les capacités des acteurs opérationnels du dispositif Tounesna pour la mise en place et la coordination des programmes d'accompagnement de la réinsertion des migrants et migrantes, le suivi et l'évaluation de ces programmes sont renforcés.

R1.3 : Les capacités opérationnelles du dispositif et des institutions qui le gèrent sont renforcées sur les plans techniques et logistiques.

R1.4 : Le dispositif Tounesna assure l'accueil et l'accompagnement de la réinsertion socio-économique par une aide pour jusqu'à 300 migrants et migrantes tunisiens rentrés des États membres de l'UE ou de Suisse.

Objectif Spécifique 2 (OS2) : Renforcer les capacités de pérennisation du dispositif Tounesna et son intégration dans la stratégie migratoire tunisienne

R2.1 : Un modèle de pérennisation du dispositif Tounesna est proposé et prendra compte trois piliers prioritaires : le pilier financier (quels mécanismes financiers pour pérenniser le dispositif par la Tunisie et les partenaires étrangers), le pilier opérationnel (quel positionnement du dispositif dans le contexte administratif et institutionnel tunisien) et le pilier juridique (les actes juridiques nécessaires au niveau tunisien pour pérenniser la formalisation du dispositif). Ce résultat aura une dimension nationale et européenne car la proposition du modèle de pérennisation du dispositif se fera en concertation avec les États-membres de l'UE partenaires et les autorités tunisiennes.

R2.2 : En concertation avec les autorités tunisiennes référents de cette composante ainsi que les actions de la composante 1, un travail de rédaction des compléments à la stratégie migratoire tunisienne sera fait (ex : feuille de route, plan d'action, etc.) afin d'y intégrer le rôle du Dispositif et contribuer à la formalisation de ces documents.

R2.3 : Les capacités des acteurs institutionnels du dispositif Tounesna à mobiliser des partenaires financiers pour la mise en place des programmes d'accompagnement à la réinsertion des migrants et migrantes de retour seront renforcées.

R2.4 : Un plan de communication institutionnel pour la diffusion de l'information en Tunisie et en Europe sur le dispositif sera mis en œuvre.

3.1.1. Activités liées à chaque résultat

Gouvernance de la Migration

Pendant la phase ProGreS Phase I, sous la composante Gouvernance de la Migration plusieurs activités ont été réalisées comme :

- Concertation entre les acteurs de la migration du Ministère des Affaires Sociales pour identifier les rôles de chacun.
- Établissement d'un plan de renforcement des capacités managériale, opérationnelles et techniques pour les 3 structures du MAS, ONM, DGCIM et DGPS).
- Certaines de ces formations ont été réalisées et le seront encore pendant la phase I (gestion de projet, suivi et évaluation, budgétisation, plan d'action de la SNM comme exercice, Migration et ses différents aspect, communication, etc.).
- Établissement des prérequis pour un système d'information.

La phase II permettra de consolider les acquis de la phase précédente ainsi que compléter les renforcements de capacités, institutionnelles et matérielles nécessaires et avoir un système d'information intégré qui permettra d'utiliser les données disponibles pour répondre aux priorités politiques en matière de migration. La première phase a permis de finaliser les plans de renforcement des 3 structures du MAS et de commencer les formations relatives à la gestion de projet et à l'accompagnement. La deuxième phase permettra de continuer les formations spécifiques qui se trouvent dans le plan de formation telles que: analyse des données, formation technique sur le système d'information, formation et harmonisation des données des fournisseurs de données (MI, MAS et Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi - MFPE) communication sur les données, etc.

OS1 : Des cadres politiques, juridiques, institutionnels et réglementaires en matière de gouvernance migratoire continuent d'être mis en place

R1.1 : Un système d'information au sein de l'ONM appuyant la réflexion stratégique autour de la migration est conçu, fonctionnel et intégré entre les différentes structures (MFPE, MI, Agence Tunisienne de Coopération Technique - ATCT, Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant - ANETI).

Liste d'activités à titre indicatif :

- Accompagner la mise en place d'un système d'information au sein de l'ONM.
- Accompagner à travers la mobilisation d'expertise, les partenaires institutionnels tunisiens, tels que le MFPE, le MI, l'ATCT, l'ANETI dans l'utilisation de leurs données sur la migration.
- Appuyer les institutionnels tunisiens dans l'intégration de leurs données locales au niveau du système d'information de l'Observatoire National de la Migration.

R1.2 : Un plan de renforcement des capacités managériales, opérationnelles et techniques du groupe technique de coordination en matière de migration est mis en œuvre.

Il faut noter que, sous ProGreS Phase I, l'ONM a été désigné chef de file de la composante Gouvernance de la migration. Étant une jeune structure avec des capacités financière et ressources humaines limitées, il sera demandé dans cette phase de continuer à élaborer une stratégie pour l'ONM pour lui donner plus de légitimité dans le domaine de la migration.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Soutien à la mise en place du Plan d'Action des capacités managériales, opérationnelles et techniques du groupe technique de coordination.

R1.3 : Un Plan stratégique de l'ONM est élaboré et suivi pour l'adoption d'une gestion axée sur les résultats.

Liste activités à titre indicatif :

- Mise à disposition d'expertise pour accompagner les partenaires tunisiens pour le développement d'un plan stratégique de l'ONM pour l'adoption d'une gestion axée sur les résultats permettant une meilleure utilisation et diffusion des données et études sur la migration.

OS2 : La connaissance des thématiques migratoires et la gestion des données dans le domaine de la gouvernance migratoire sont améliorées

La première phase a permis une appropriation de l'enquête par le MAS et l'INS à travers la signature d'une convention, elle a aussi permis d'élaborer le questionnaire de Tunisie-HIMS adapté au contexte tunisien. Les deux institutions ont également participé à des conférences internationales sur les statistiques migratoires permettant de prendre en considération tous les aspects importants de l'enquête (référentiels internationaux comme les ODD par exemple). Un focus spécial a été fait à la population migrante et spécification aux subsahariens afin de garantir une appropriation du processus avant la collecte de données et de garantir par la suite un taux de réponse adéquat à travers un premier atelier avec les leaders communautaires. L'INS a également assuré deux cycles de formation pour la phase pilote et phase de ratissage pour les agents de terrains.

La phase II permettra d'élargir le travail de sensibilisation pré et post enquête afin d'assurer une cohérence des approches et une appropriation aussi bien au niveau institutionnel qu'auprès des populations cibles des résultats. De même, cette phase prévoit de soutenir l'élargissement de l'échantillon au niveau de la collecte permettant ainsi une diminution du taux d'erreur des résultats. La phase II permettra également de faire le lien entre les résultats de l'enquête et le système d'information (de l'OS1).

R2.1 : La gestion normalisée des données liées à la migration est améliorée.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Suivi à travers des experts internationaux de la méthodologie de l'échantillonnage, suivi par des experts de la formation des agents et suivi lors de l'interprétation des résultats de l'enquête.

R2.2 : Les compétences professionnelles du personnel des institutions impliquées dans la production et la diffusion de l'enquête Tunisie-HIMS sont renforcées.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Voyage d'études dans le cadre de l'enquête et participation à un forum sur les statistiques.
- Mise à disposition d'expert pour accompagner l'équipe de l'ONM et INS dans le suivi de l'enquête : tels qu'un sondagiste et un expert EUROSTAT.

R2.3 : Des études spécifiques sur la base de l'enquête seront lancées par l'ONM

Liste d'activités à titre indicatif :

- Accompagner l'Institut National de la Statistique et l'Observatoire National de la Migration dans l'exploitation des données de l'enquête Tunisie-HIMS.
- Définition des thématiques à approfondir avec les résultats de l'enquêtes : migration et genre, migration et jeunes etc. selon les priorités du Gouvernement.

OS3: Un mécanisme de coordination de l'Action est facilité

R3.1 : Un mécanisme de coordination et de communication de ProGreS I & II est fonctionnel.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Appui aux institutions partenaires pour faciliter la coordination interinstitutionnelle sur la migration.
- Appui à la facilitation des réunions de coordination ProGreS et de ses comités de pilotage.
- Appui la mise en œuvre de la stratégie de communication et visibilité de l'Action.

Composante Réinsertion socio-économique des tunisiens de retour

Le résultat principal attendu de l'action est le renforcement et la pérennisation du dispositif nationale Tounesna, crée pendant la phase I du programme. Pour ce faire, l'action va poursuivre la réalisation des objectifs spécifiques et résultats suivants :

OS1: Appuyer le processus d'ancrage institutionnel du dispositif Tounesna de réinsertion et son opérationnalisation au niveau national

R1.1 : Les mécanismes d'ancrage institutionnel du dispositif Tounesna sont élaborés et mis en place par l'Office des Tunisiens à l'Étranger.

Le dispositif national de réinsertion « Tounesna » mis en place par l'Office des Tunisiens à l'Étranger grâce à l'appui de la phase I ProGreS vise à offrir un service complet et coordonné aux migrants et migrantes de retour à partir d'un seul point d'entrée que représente les structures du dispositif déployées à Tunis, Sfax et Médenine.

Des conseillers OTE se chargent d'accueillir, d'informer et d'orienter les migrants et migrantes de retour et interviennent en coordination avec les conseillers des Directions de la Promotion Sociale (DGPS) et avec les conseillers de l'ANETI, pour faciliter et accélérer l'accès de ces migrants et migrantes vers leurs droits socio-économiques. Grâce aux aides à la réinsertion

prévue par ProGreS I, le dispositif Tounesna a également pu mettre en place des schémas d'accompagnement par des aides à la réinsertion sociale et des aides à la réinsertion économique (par l'emploi ou par la création de micro-projet). Les mécanismes de coordination entre les trois institutions ont été élaborés par la Taskforce, une équipe composée par un responsable de l'OTE, l'ANETI, la DGPS et techniquement encadrée par l'Expert OFII. Celle-ci va maintenant œuvrer à ce que les mécanismes de coordination qui ont été mis en place soient formalisés de sorte que le dispositif Tounesna dispose des ressources institutionnelles techniques, humaines et logistiques nécessaires à la continuité de ses prestations publiques de façon pérenne. Durant cette nouvelle phase, la taskforce va continuer à jouer un rôle important dans le processus d'appropriation nationale du dispositif Tounesna et prendra le lead sur le processus de son institutionnalisation.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Appui à l'identification et à l'élaboration des mécanismes de structuration et formalisation de la coordination inter- institutionnelles OTE- DGPS et ANETI (Mobilisation d'expertise nationale perleée, organisation d'ateliers, consultations, activités de communication).
- Accompagnement à la mise en place des mécanismes d'institutionnalisation élaborés.
- Mise en place de formation en matière de plaidoyer sur le dispositif à l'attention des acteurs institutionnels.
- Réalisation d'activités de communication ciblées en vue d'appuyer l'institutionnalisation du dispositif Tounesna.

R1.2 : Les capacités des acteurs opérationnels du dispositif Tounesna pour la mise en place et la coordination des programmes d'accompagnement de la réinsertion des migrants et migrantes, le suivi et l'évaluation de ces programmes sont renforcés.

La phase I de ProGeS a permis d'élaborer un nombre important d'outils de travail nécessaires à l'opérationnalisation du dispositif Tounesna. Ces outils se sont essentiellement concentrés sur la mise en place des services du dispositif Tounesna et la conception de mécanismes de coordination portés par la taskforce. Le but de la deuxième phase de ProGreS est d'élargir le renforcement des capacités d'opérationnalisation des accompagnements du dispositif à d'autres acteurs institutionnels dont le rôle de coordination et de suivi contribueront à la pérennisation du dispositif telle que les attachés sociaux (agents de l'OTE nommé dans les principales métropoles européennes).

Il sera également question de doter le dispositif Tounesna des moyens de faire le suivi des programmes d'accompagnement et de les évaluer afin de mieux les ajuster aux besoins des migrants et migrantes de retour et d'améliorer l'efficacité de ses prestations. Ainsi le dispositif Tounesna qui finalise actuellement grâce au soutien de ProGreS I la mise en place d'une base de données, va pouvoir bénéficier lors de la phase II d'une amélioration de cette base de données afin qu'elle permette le suivi de toutes les prestations mises en place par Tounesna et qu'elle puisse fournir des indicateurs de la réinsertion socio-économique du migrant. À terme, ceci permettra à l'OTE et à ses partenaires de disposer de données et statistiques ventilées sur les migrants et migrantes de retour et leurs besoins ce qui va contribuer à renforcer les connaissances sur la migration de retour en Tunisie.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Organisation d'activités de formations pour les différents acteurs opérationnels du dispositif Tounesna, tels que institutionnels, opérateurs de suivi, partenaires associatifs et du secteur privé.
- Élaboration des outils de suivi et d'évaluation du dispositif Tounesna et leur déploiement et mobilisation d'expertise.
- Renforcement des capacités de la base de données du dispositif Tounesna pour permettre d'assurer un meilleur suivi des migrants et migrantes de retour, avec par exemple la mobilisation d'une expertise IT et l'achat de matériel IT.
- Appui technique et logistique pour renforcer les capacités de l'OTE, l'ANETI et la DGPS dans la réalisation des prestations d'accompagnement à la réinsertion des migrants et migrantes de retour, tel que pour l'élaboration de guides de procédures, la fourniture de solutions informatiques, l'organisation de réunions, etc.
- Appui à l'OTE pour améliorer ses capacités de communication sur le dispositif Tounesna auprès des migrants et migrantes de retour, des tunisiens résidents à l'étranger et des associations de tunisiens à l'étranger.
- Renforcement des capacités des attachés sociaux de l'OTE en poste dans certains États membres partenaires du dispositif dans leur mission de coordination avec les opérateurs de retour volontaire et le dispositif Tounesna, avec des outils de communication adaptés, pour faciliter des réunions et des rencontres, des guides de procédures, des visites d'échange, entre autres.
- Missions d'immersion dans les bureaux d'un opérateur européens du retour et de la réinsertion, dont le pays est partenaire du dispositif Tounesna (OFII, Bureau fédéral allemand pour la migration et les réfugiés - BAMF ou autre) pour les agents du dispositif Tounesna.

R1.3 : Les capacités opérationnelles du dispositif et des institutions qui le gèrent sont renforcées sur les plans techniques et logistiques

Le dispositif Tounesna est actuellement déployé dans trois villes : Tunis, Sfax et Médenine. Les conseillers de ces trois structures assurent l'accueil et le suivi des migrants et migrantes de retour pour tout le territoire tunisien. Le projet va apporter un appui à l'OTE pour assurer une plus large couverture géographique du dispositif Tounesna et d'avantage de proximité dans le suivi de la réinsertion de ses usagers. Le renforcement des capacités logistiques et de travail en réseau du dispositif va améliorer la qualité des prestations rendues et l'efficacité des accompagnements à la réinsertion socio-économique des migrants et migrantes mis en place par les conseillers.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Appui à la mise en place de 3 nouvelles antennes du dispositif Tounesna dans les régions identifiées avec les autorités, telles que l'organisation d'ateliers d'information et de formation des nouveaux conseillers, organisation de réunions de consultation, de travail et de coordination, etc.

- Aménagement, équipement des nouvelles antennes.
- Renforcement des capacités de travail en réseau des délégués régionaux de l'OTE, des conseillers des antennes du dispositif et des attachés sociaux de l'OTE en poste dans certains pays européens partenaires du Dispositif et des conseillers Europe (élaboration d'outils de travail, renforcer les moyens de communication entre les différents agents).

R1.4 : Le dispositif Tounesna assure l'accueil et l'accompagnement de la réinsertion socio-économique par une aide pour jusqu'à 300 migrants et migrantes tunisiens rentrés des États membres de l'UE ou de Suisse.

Pendant la Phase I de ProGreS, 300 tunisiens rentrés volontairement des États Membres ont pu bénéficier d'un accompagnement par une aide à la réinsertion sociale et/ ou par une aide à la réinsertion économique qui s'est ajouté aux prestations publiques mises en place par le dispositif Tounesna.

Dans la phase II, jusqu'à 300 migrants et migrantes tunisiens de retour des États-membres de l'UE ou pays du continent européen ayant exprimés leur intérêt à développer un partenariat futur avec le dispositif Tounesna pourront être pris en charge par une aide.

Selon les besoins identifiés par les conseillers du dispositif et la situation de vulnérabilité du migrant, ainsi que celle des membres de sa famille, les bénéficiaires pourraient cumuler une aide sociale avec une aide à la réinsertion économique. Une attention particulière sera portée par les conseillers du dispositif Tounesna à inclure cette aide dans un plan d'accompagnement complet et coordonné qui intègre les prestations et programmes nationaux auquel le migrant est éligible, les services financiers mis en place par les organismes de micro-crédits destinés aux petits promoteurs, ainsi que les programmes d'encadrement psychologique opérés par les services de la promotion sociale ou des partenaires associatifs de l'OTE (Médecins du Monde, l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale(UTSS)).

Comme lors de la phase I, Les migrants et migrantes étrangers en Tunisie pourront être intégrés au public cible à titre expérimental. Cette initiative pilote vise à soutenir l'appropriation nationale du dispositif Tounesna par les acteurs institutionnels tunisiens en renforçant les capacités de coopération et de planification des acteurs du Dispositif sur les questions de la mobilité sud-sud. Cette action sera menée en étroite collaboration avec le projet de protection des personnes migrantes en situation de vulnérabilité en Tunisie.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Aide économique pour 260 migrant(e)s tunisien(ne)s qui va appuyer leur réinsertion par l'emploi ou par la création d'un micro-projet.
- Aide à la réinsertion sociale pour 80 migrant(e)s tunisien(ne)s dont certaines attribuées aux 260 migrants et migrantes bénéficiant d'une aide à l'emploi ou la création d'un micro-projet.
- Aide au retour volontaire et d'un accompagnement à la réinsertion dans leur pays d'origine pour 15 migrant(e)s subsahariens Suivi et accompagnement à travers les opérateurs de la société civile tunisienne (associations de l'économie sociale et solidaire, cabinets de conseil ou d'expertise comptable) recrutés pendant la Phase I.

OS2: Le modèle de pérennisation du Dispositif Tounesna est intégré dans la vision stratégique de la migration en Tunisie

R2.1 : Un modèle de pérennisation du dispositif Tounesna est proposé et prendra compte trois piliers prioritaires : le pilier financier (quels mécanismes financiers pour pérenniser le dispositif par la Tunisie et les partenaires étrangers), le pilier opérationnel (quel positionnement du dispositif dans le contexte administratif et institutionnel tunisien) et le pilier juridique (les actes juridiques nécessaires au niveau tunisien pour pérenniser la formalisation du dispositif).

Liste d'activités à titre indicatif :

- Mobilisation de l'expertise publique et privée afin de proposer un modèle de pérennisation du Dispositif Tounesna.
- Ateliers de travail avec les autorités tunisiennes identifiées (le ministère des finances et la Banque centrale, etc.).
- Échanges de bonnes pratiques (missions des représentants institutionnels des États membres en Tunisie).
- Séminaire de restitution.

R2.2 En concertation avec les autorités tunisiennes de référence de cette composante ainsi que les actions de la composante gouvernance, un travail de rédaction participative des compléments à la stratégie migratoire tunisienne sera fait (ex : feuille de route, plan d'action, etc.) afin de contribuer à la formalisation de ces documents.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Mobilisation d'une expertise perle en charge des livrables définis (feuille de route plan d'action, rédaction de rapports).
- Organisation d'ateliers avec les parties prenantes.
- Séminaire de présentation des livrables validés dans l'atelier par toutes les parties prenantes.

R2.3 : Les capacités des acteurs institutionnels du dispositif Tounesna de mobiliser des partenaires financiers pour le fonctionnement du Dispositif et la mise en place des programmes d'accompagnement à la réinsertion des migrants et migrantes de retour seront réalisés.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Élaboration d'un plan de formation spécifique à la mobilisation des financements.
- Mise en place de modules de formations.
- Coaching pour les acteurs institutionnels en charge des partenariats financiers.

R2.4 Un plan de communication institutionnel pour la diffusion de l'information en Tunisie et en Europe sur le dispositif.

Liste d'activités à titre indicatif :

- Mobilisation d'une expertise perle en matière de communication institutionnelle.

- Développement d'outils de communications.
- Organisation d'un événement de communication dans un des États membres.

3.1.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Composante Gouvernance de la migration :

Les Institutions Tunisiennes, notamment : environs 60 fonctionnaires relevant de trois directions du Ministère des Affaires Sociale : ONM, DGCIM et IGPS. 2 directions du MFPE, BMOE, et ANETI. 2 directions du MDICI, INS et ATCT.

Composante réinsertion des migrants et migrantes de retour :

Les institutions tunisiennes nationales et locales chargées des questions migratoires :

80 fonctionnaires relevant de l'Office des Tunisiens à l'Étranger, de la Direction Générale de la Promotion Sociale, de l'Agence Nationale de la Promotion sociale, de la Direction Générale de la coopération internationale en matière de migration (DGCIM), de l'Observatoire national de la migration (ONM), de la Direction Générale des Affaires Consulaires, du Ministère chargé des Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'Homme vont recevoir des formations adaptées afin de renforcer leur capacité à opérer le dispositif Tounesna et à mener son plaidoyer auprès de différentes instances.

15 représentants de la société civile, Organisations non gouvernementales ou organisation du secteur privé mettant en place des prestations ou programmes d'accompagnement aux migrants et migrantes de retour vont bénéficier d'un renforcement de leur capacité de coordination avec le dispositif Tounesna.

Jusqu'à 300 migrants et migrantes Tunisiens de retour de l'Europe et notamment :

- Migrants et migrantes tunisiens bénéficiaire d'une aide ou assistance au retour et ou à la réinsertion coordonnée par un État membre ou programme européen,
- Migrants et migrantes tunisiens de retour contraint ou ayant fait l'objet d'une procédure d'éloignement d'un État membre ou pays européen partenaire du dispositif Tounesna,
- Étudiant(e)s tunisiens en fin de cursus universitaire ou de titre de séjour.

15 migrant(e)s subsahariens qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine.

3.2. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation prévues
Gouvernance		
Faible adhésion des institutions et organisations « partenaires ».	Modéré	Adopter une démarche appropriée de gestion des parties prenantes. Prévoir des actions d'information et de coordination au profit des organisations bénéficiaires et/ou impliquées dans la mise en œuvre. Prévoir des concertations initiales des parties prenantes.

Les responsabilités entre institutions ne sont pas clairement définies.	Modéré	Prévoir des concertations initiales des parties prenantes. Clarification des rôles selon leur cahier des charges.
Faible appropriation du processus de mise en œuvre.	Faible	Implication des institutions concernées dans le développement de la méthodologie détaillée de gouvernance. Création d'un cadre de partage et de coordination entre les institutions.
Insuffisance des ressources humaines et de leur capacités leurs capacités qui sont mises à disposition par les institutions concernées.	Faible	À partir des matrices de renforcements des institutions et des ressources disponibles leurs capacités seront renforcées au travers d'activités mises en place par le projet, permettant d'assurer une plus forte durabilité. Un accompagnement se fera avec des experts mis à disposition des institutions.
Manque de coordination avec les initiatives d'autres bailleurs dans le domaine du retour et de la réinsertion.	Faible	Expertise France sera présente aux réunions de coordination organisées par la DUE et qui rassemblent tous les acteurs en matière de retour et réinsertion. Le projet produira des éléments de langage pour alimenter le dialogue.
Accentuation des inégalités territoriales et polarisation des activités d'accompagnement en matière de retour et réinsertion au niveau de Tunis et les antennes du Dispositif "Tounesna".	Modéré	Le projet organisera des sessions d'information en régions, et appuiera la déclinaison des politiques publiques au niveau local et appuiera le renforcement des capacités des structures d'accompagnement dans les régions.
Risque d'instabilité politique dans la région et changement de gouvernement.	Modéré	La situation politique est constamment monitorée, les activités identifiées en tenant compte du contexte politique actuel.
Sanitaire		
La pandémie de COVID-19 représente un réel défi pour la mise en œuvre des politiques migratoires tunisiennes	Élevé	Efforts nationaux dans la lutte contre la pandémie et mise en œuvre des appuis des PTF sous la coordination de la partie tunisienne.
Politique		
Instabilité politique et sécuritaire liée à la diffusion du COVID-19 et à de potentielles tensions sociales liées à l'impact économique.	Modéré	Dialogue politique de haut niveau continu ; Dialogue avec la société civile Appuis au plan de réponse de COVID-19

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont: Hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont :

1. L'engagement des acteurs clés est effectif et il y a de la volonté politique nécessaire pour s'engager et soutenir les activités du projet.
2. Les partenaires du projet sont prêts à coordonner leurs efforts.
3. Le contexte politique tunisien favorise la stabilité des institutions tunisiennes impliquées.

3.3. Intégration des questions transversales

Sur la base de ces recommandations et des acquis en termes d'égalité des sexes et de non-discrimination consacrés dans la Constitution tunisienne (2014) le programme prendra en compte les rôles et l'impact possible des actions sur les hommes, femmes, garçons et filles. Ainsi, l'action s'attèlera à adopter une démarche sensible aux inégalités liées au genre afin de

les réduire et de soutenir une autonomisation des femmes. Les activités seront organisées de manière à favoriser la participation des femmes et des hommes à égalité. Le programme impliquera les femmes à tous les niveaux notamment dans le choix des enquêteurs/enquêtrices pour l'enquête Tunisie-HIMS. Au-delà, dans toutes les composantes du programme, des mesures sexo-spécifiques seront entreprises selon les besoins identifiés afin de remédier aux discriminations liées au genre. Le système de suivi évaluation de l'action sera élaboré de manière à pouvoir faire ressortir les impacts sur les différentes situations et sera sensible au genre et aux droits humains.

La dimension environnementale ne figure pas au cœur du programme. Cependant, la mise en œuvre des activités veillera, dans la mesure du possible, à limiter les impacts environnementaux et climatiques.

L'approche basée sur les droits humains sera appliquée dans toutes les phases du programme en mettant des garanties pour le respect des principes de la participation, la non-discrimination, la redevabilité, le respect des droits humains et la transparence. Ainsi, l'action contribue également à renforcer la protection des droits fondamentaux et ce, plus particulièrement, à l'égard des groupes vulnérables.

3.4. Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes de la présente action seront à premier titre les institutions gouvernementales en lien avec la migration telles que : Ministère des Affaires Sociales (MAS), dont la Direction Générale de la Coopération Internationale en matière de Migration, Observatoire Nationale de la Migration et La Direction Générale de la planification et suivi.

En Tunisie, la gestion de la migration relève traditionnellement du MAS. Placé sous la tutelle du MAS, l'Office des Tunisiens à l'étranger est sans conteste l'institution la plus concernée par la réinsertion des Tunisiens de retour.

Est aussi partie prenante l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant, établissement public créée en 1993 et est placée sous la tutelle du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi. Elle a pour principale mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement relative à la promotion de l'emploi.

Et pour l'enquête Tunisie HIMS, les parties prenantes sont principalement le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale à travers L'Institut National de la Statistique.

Sont aussi concernés le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Frontières et des étrangers), Ministère des Finances, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, et les États membres de l'UE ainsi que la Suisse.

Les acteurs suivants, qui ont majoritairement un rôle consultatif, sont aussi parties prenantes de l'action : Organisations de la Société Civile, Organisations Internationales pertinentes travaillent sur la thématique migratoire surtout en matière de communication et de partage des connaissances, de réinsertion des migrants et migrantes de retour, et sur la réinsertion, Organisations Non Gouvernementales, Universitaires, Partenaires sociaux, partenaires au développement.

Par ailleurs, les 4 composantes de ProGreS phase I bénéficient d'un mécanisme de coordination co-présidé par la DUE en partenariat avec la DGCIM, qui se traduit par une gouvernance partagée au niveau du comité de pilotage, une identité et des outils de visibilité et de communication communes, des messages et des stratégies de plaidoyer mis en commun et un alignement des indicateurs d'impact sur les bénéficiaires.

Un mécanisme de coordination est aussi prévu pour ProGreS phase II, qui sera notamment un lieu de mise en valeur des synergies et de partage des évolutions constatées ou rendues nécessaires sur le terrain. La Délégation de l'UE en Tunisie présidera ce mécanisme en partenariat avec la DGCIM qui devrait, sauf décision contraire du nouveau gouvernement, continuer à être chef de file du programme.

Afin d'assurer la cohérence avec les actions en cours dans le domaine de la migration, la DUE assure la coordination de la mise en œuvre du Fonds fiduciaire en Tunisie à travers des réunions de travail régulier et un suivi rapproché des actions, des résultats et de la visibilité.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, si pertinent

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de cette action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 3.2 seront menées, va de l'adoption du présent document d'action par le comité opérationnel jusqu'au 31 décembre 2024, soit la fin de la période de mise en œuvre du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique. Tout report de la date d'expiration du Fonds Fiduciaire, actuellement fixée au 31 décembre 2020, reportera automatiquement la date indicative de fin de mise en œuvre de cette action d'une période supplémentaire équivalente.

4.3. Modalité(s) et composantes de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁰.

4.3.1. Gestion indirecte

La Composante Gouvernance de la migration sera mise en œuvre en gestion indirecte avec International Centre for Migration Policy Development (ICMPD). ICMPD a été l'organisation désignée par le MAS le 18 octobre 2018 pour mettre en œuvre cette composante (cf. Note Verbale du Ministère des Affaires étrangères du 2 novembre 2018, Ares (2017)5347747. De plus, ICMPD est une organisation internationale qui a fait ses preuves en termes d'expérience et d'expertise de pointe dans la gestion de projets financés par l'UE, les questions de migration (mandat institutionnel spécifique axé sur la migration), la mise en œuvre de projets de

¹⁰ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

gouvernance des migrations et la facilitation de dialogues régionaux et de coopération. En outre, l'ICMPD a une présence physique dans le pays, assurée par ICMDP en Tunisie et une compréhension approfondie du contexte régional et national. La coordination avec d'autres initiatives régionales et nationales sera assurée par le biais des mécanismes de coordination existants aux niveaux national et régional. Enfin, la mise en œuvre par l'ICMPD permettra une continuité effective entre la phase précédente de ProGreS Migration et cette action. L'entité mandatée serait responsable de la mise en œuvre complète de l'action. ICMPD est une organisation « *pillar assessed* ».

Une subvention est prévue pour l'Institut National de la Statistique pour mener l'enquête.

La Composante Réinsertion des migrants et migrantes sera mise en œuvre en gestion indirecte avec une agence d'un État membre (Expertise France en partenariat avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration OFII). L'efficacité du partenariat entre l'OFII et EF est prouvée, entre autre, par l'animation conjointe des projets de soutien au PPM (UE-Maroc/UE-Tunisie et lors de la 1ere phase du projet ProGreS Migration. L'expertise d'EF dans la coordination multi-acteurs de projets européens, ainsi que l'expérience de terrain de l'OFII dans la gestion des flux migratoires garantissent une synergie sans duplications des différents projets en cours. L'entité mandatée serait responsable de la mise en œuvre complète de l'action. Expertise France est une organisation « *pillar assessed* ».

Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

4.4. Budget indicatif

Composante	Montant EUR
Composante Gouvernance	1.800.000
Composante Réinsertion	3.900.000
Total de l'action	5.700.000

4.5. Suivi et rapport

Les partenaires de mise en œuvre de cette action se conformeront au cadre de suivi et d'évaluation développé pour le Fonds fiduciaire Volet Afrique du Nord. Le cadre logique annexé au contrat intégrera les indicateurs formulés dans ce cadre de suivi et d'évaluation ad hoc. Dans le même ordre d'idées, le partenaire de mise en œuvre doit se conformer aux exigences de notification et aux outils développés par le Fonds fiduciaire, ainsi qu'établir un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élaborer des rapports d'avancement réguliers sur une base trimestrielle et un rapport final. Au stade initial, le cadre

logique indicatif convenu dans le contrat et / ou l'accord signé avec le partenaire de mise en œuvre doit être complété avec des références et des objectifs pour chaque indicateur. Les rapports d'avancement soumis par le partenaire de mise en œuvre devraient fournir la version la plus récente du cadre logique convenue d'un commun accord par les parties avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.

Cela permettra un système cohérent et consolidé de notification et de suivi dans le cadre du Fonds fiduciaire. Outre les mécanismes de suivi au niveau du projet, le suivi axé sur les résultats de la Commission sera utilisé comme outil interne contribuant à une évaluation régulière des progrès. Si nécessaire, un suivi ad hoc pourrait être contracté par la Commission pour cette action.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets devront fournir des données régulières, y incluant l'évolution des valeurs réels des indicateurs (au moins trimestrielles) à l'autorité contractante, dans un format qui sera indiqué au cours de la phase de négociation des contrats.

4.6. Évaluation et audit

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords.

Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à l'évaluation et à l'audit externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au moyen de marchés de services, faisant usage de l'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

4.7. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent une obligation légale pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Cette action comportera des mesures de communication et de visibilité qui seront fondées sur un plan d'action spécifique en matière de communication et de visibilité, qui sera élaboré dès le début de la mise en œuvre.

Les mesures sont mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires et / ou les entités chargées en termes d'obligations légales en matière de communication et de visibilité. Des obligations contractuelles appropriées seront incluses dans la convention de financement, les contrats d'achat et de subvention et les conventions de délégation.

Les obligations de communication et de visibilité pour l'Union européenne sont utilisées pour établir le plan de communication et de visibilité de l'action et les obligations contractuelles pertinentes.

Liste d'acronymes

AFD	Agence française de développement
ANETI	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant
ATCT	Agence Tunisienne de Coopération Technique
BEMOE	Bureau de l'émigration et la Main d'œuvre étrangère (MFPE)
BAMF	Bureau fédéral allemand pour la migration et les réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge)
BIT	Bureau international du travail
CdC	Cahier des Charges
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
ICMPD	Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires
COFIL	Comité de pilotage
CR	Compte Rendu
DUE	Délégation de l'Union Européenne
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
DIRRI	Direction de l'Immigration, du Retour, de la Réinsertion et de l'International
DG	Direction Générale
DGCIM	Direction Générale de la Coopération internationale en matière de Migration (Tunisie)
DGPS	Direction Générale de la Planification et Suivi
DGPS	Direction Générale de la Promotion Sociale
EM	États Membres
EF	Expertise France
FAN	Fenêtre Afrique du Nord
FFU	Fonds fiduciaire d'urgence
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
INS	Institut National de la Statistique
Fedasil	L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile – Belgique
MISME	Mesures de soutien aux migrants et migrantes en matière d'emploi et de compétence
M&D	Migration et Développement
BMI	Ministère de l'intérieur autrichien (Bundesministerium für Inneres)
MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et des Seniors (Tunisie)
MJSIP	Ministère de la Jeunesse, du Sport et de l'Intégration professionnelle (Tunisie)
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (français)
MAE	Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger (Tunisie)
MAS	Ministère des affaires sociales (Tunisie)
ONM	Observatoire National de la Migration
OTE	Office des Tunisiens à l'Étranger
OFII	Office française de l'immigration et de l'intégration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OSIM	Organisation de Solidarité Internationale issue de la Migration
ONU	Organisation des Nations-Unies

OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PPM	Partenariat pour la mobilité
PV	Procès-Verbal
PASC	Programme d'appui à la société civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FAIR	Programme intégré sur le recrutement équitable
CTRS	Projet Communauté Tunisienne Résident en Suisse – financé par la coopération suisse en
SEITE	Secrétariat d'État à l'Immigration et aux Tunisiens à l'Étranger (Tunisie)
SNM	Stratégie nationale migratoire
TdR	Termes de Référence
TRE	Tunisiens résidant à l'étranger
UE	Union Européenne
UGTT	Union Générale Tunisienne du Travail

Annex : Cadre logique et matrice d'activité

Composante : Gouvernance de la migration

	Chaine de résultats*	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact (incidence a longue terme)	Contribuer à favoriser l'instauration de systèmes de gouvernance migratoire fondés sur les droits dans la région et spécifiquement en Tunisie.	Le degré de coordination et coopération entre les institutions chargées des questions migratoires Proportion d'un échantillon des experts clefs percevant un renforcement des systèmes de gouvernance migratoire dans les pays cibles (indicateur FFU)	Entretien semi-directif avec les Points Focaux des structures en charge de la migration ou questionnaire mi-parcours et fin du projet	N/A
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	OS 1 : « Des cadres politiques, juridiques, institutionnels et réglementaires en matière de gouvernance migratoire sont progressivement mis en place » OS 2 : « La connaissance des thématiques migratoires et la gestion des données dans le domaine de la gouvernance migratoire sont améliorées » OS3 : « Un mécanisme de coordination de l'Action est facilitée »	1.1. Pourcentage d'un échantillon des acteurs concernés percevant un renforcement du dialogue/partage d'expériences 1.2. Mécanismes de coordination opérationnelles impliquant les parties prenantes concernées 2.1. Proportion d'experts percevant une amélioration globale des connaissances dans le domaine de la gouvernance migratoire 2.2 Statistique démographiques nationales avec ventilation migrants 3.1 Perception des agences de mise en œuvre de la coordination entre composantes 3.2 Perception de la coordination avec le partenaire institutionnel (DGCIM)	1.1. Questionnaire/entretiens aux partenaires concernées 1.2. PV des réunions / ateliers 2.1. Validation des résultats et diffusion des résultats par l'ONM et l'INS 2.1. Questionnaire aux parties prenantes à la fin de l'enquête 3.1. Questionnaire pour la DGCIM 3.2. Questionnaire des agences de mise en œuvre du programme	Consensus de se réunir même sans cadre formel (absence de SNM) La participation active des acteurs pertinents
Autres résultats : Extrants directs	OS 1 R1.1 : Un système d'information au sein de l'ONM appuyant la réflexion stratégique autour de la migration est conçu, fonctionnel et intégré entre les différentes structures R1.2 : Un plan de renforcement des capacités managériales, opérationnelles et techniques du groupe technique de	1.1.1 EU TF IO 1 : Connaissances des thématiques migratoires renforcées dans toutes les domaines pertinents 1.1.2 EU TF IO.6 Structures/ systèmes/ processus/ lois & procédures/ outils/ méthodes de travail/ services de l'institution soutenue/ entité créés ou améliorés 1.2.1 EU TF IO 3 : Compétences professionnelles et/ou sensibilisation du personnel des institution(s)/ entité(s) soutenue(s) renforcées	1.1 Fiches de présence. ex ante ex post questionnaire	L'engagement des institutions gouvernementales est effectif (INS, ONM et les autres en relation avec la migration L'engagement des institutions

	<p>coordination en matière de migration est mis en œuvre; R1.3 : Un Plan stratégique de l'ONM est élaboré et suivi pour l'adoption d'une gestion axée sur les résultats.</p> <p>OS 2 R2.1 La gestion normalisée des données liées à la migration est améliorée. R2.2 Les compétences professionnelles du personnel des institutions impliquées dans la production de l'enquête Tunisie-Hims sont renforcées</p> <p>OS3 R3.1 : Un mécanisme de coordination et de communication de ProGreS est fonctionnel.</p>	<p>2.1.1 EU TF Common Output indicator 5.3 : Nombre d'étude, enquêtes et recherches menées</p> <p>2.1.2 Disponibilité des données existantes sur la migration Accroissement du niveau de connaissance des acteurs institutionnels sur la réalisation d'une enquête nationale</p> <p>3.1.1 Mécanisme de coordination est mis en place et fonctionnel.</p>	<p>2.1 Enquête sur le site ONM, 2.2 Enquête sur le site du FFU 2.3 ex ante ex post questionnaire</p> <p>3.1.1 PV 3.1.2 Documents validés : TdR, Stratégie inter-composantes.</p>	<p>gouvernementales est effectif</p>
--	--	---	---	--------------------------------------

Composante : Réinsertion de migrants de retour en Tunisie

	Chaine de résultats*	Indicateurs	Définition de l'Indicateur	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: Objectif Stratégique 4 MENO	Promouvoir un environnement social et économique plus inclusif et la stabilité dans la région à travers	Ressenti des experts nationaux et internationaux	Proportion d'experts estimant que l'environnement socioéconomique en Tunisie est plus inclusif	Collecte de l'indicateur à la charge de l'UE via aide extérieure	La situation de départ doit également faire l'objet d'une collecte de donnée permettant une comparaison
Objectifs Spécifiques MENO	OS-4-4- Les perspectives économiques et d'égalité en particulier des groupes vulnérables, sont améliorées	Aide à la création d'entreprise pour les groupes de populations locales les plus vulnérables, les migrants de retour ou les habitants des zones défavorisées	Nombre et montant des subventions d'aide à la création d'entreprises octroyées par genre et groupe cible	Collecte de l'indicateur à la charge de l'UE via aide extérieure -Rapport intermédiaire du projet -Rapports financiers du projet	La mise en place des programmes d'accompagnement des migrants de retour continu d'être assuré par le dispositif Tounesna tout au long du projet et ne sont pas affecté par des facteurs extérieurs (crise sanitaire, politique ou sécuritaires)

	OS-4-5-Des mécanismes de réintégration durables impartiaux et axés sur le développement sont progressivement mis en place	4-5-1. Processus d'orientation des migrants de retour renforcé 4-5-.2. Mécanisme /loi/politique /plan d'aide sur le retour et la réintégration pour aider les migrants de retour et améliorer les politiques en la matière	1.1. Implication accrue des OSC locales dans l'aide au retour et dans les services d'orientation et de réintégration aux migrants de retour 2.1 Type et degré de mise en œuvre du mécanisme : *Plan de mise en œuvre et de suivi adopté *Ressources humaines ou financières requises allouées *Bénéficiaires aidés par le mécanisme	Collecte de l'indicateur à la charge de l'UE via aide extérieure 1.1-Liste des OSC actant en tant qu'opérateur de suivi contractualisés par le dispositif Tounesna + copies des contrats de partenariat entre le dispositif Tounesna et les OSC 2.1- Nombre de personnel institutionnel affecté au Dispositif Tounesna au niveau national	Les outils de suivi et d'évaluation du dispositif Tounesna sont correctement implémentés par les partenaires institutionnels
Résultats	Résultat : EU TF IO 2 Production et gestion normalisées des données migratoires	Indicateur en lien avec la capacité du dispositif Tounesna à utiliser des systèmes de collecte de données, et à implémenter des outils de suivi et d'évaluation de la réinsertion des migrants accompagnés ainsi que d'émettre des rapports sur les migrants.			Les outils de suivi et d'évaluation sont correctement implémentés par l'OTE
	Résultat : EU TF IO 3 : Compétences professionnelles et/ou sensibilisation du personnel des institution(s)/ entité(s) soutenue(s) renforcées	Analyse des besoins, plan de formation, formations, conférences, élaboration des outils de suivi du Dispositif Tounesna et renforcement des compétences des conseillers à implémenter ces outils			

	<p>Résultat : EU TF IO 4 : Équipement des institution(s)/entité(s) visée(s) renforcé</p>	<p>Indicateurs des rénovations et modernisation de l'équipement, renforcement du travail en réseau, formations spécifiques pour les utilisateurs de ces équipement et élaboration d'outils de travail propres aux agents opérant le dispositif Tounesna</p>			
	<p>Résultats : EU TF IO.6 Structures/ systèmes/ processus/ lois & procédures/ outils/ méthodes de travail/ services de l'institution soutenue/ entité sont créés ou améliorés</p>	<p>Indicateurs axés sur le changement organisationnel et les adaptations des tâches suite aux actions d'ancrage institutionnel du Dispositif</p>			
	<p>Résultats: EU TF IO.7 Dialogue/échange d'expérience entre acteurs compétents aux niveaux local/régional/international amélioré</p>	<p>Ateliers de concertations interinstitutionnels dans le cadre de la SNM, missions d'échange et d'immersion des conseillers du dispositif auprès de pairs européen</p>			
	<p>Résultats: EU TF IO.8 Sensibilisation/Conscience du grand public aux/des différents aspects des migrations améliorées</p>	<p>Plan de communication, campagne de sensibilisation</p>			